



Revalorisation des carrières : Encore du mépris !

C'est dans le cadre d'une concertation, le 24 janvier 2023, que le ministère de l'Education Nationale a présenté ses 2 propositions financières pour « redynamiser les carrières » avec la revalorisation sociale des enseignants titulaires :

- l'une s'étale pour toute la classe normale et pour les deux premiers échelons de la hors classe et ne prévoit aucune revalorisation ensuite, c'est-à-dire aucune revalorisation pour les enseignants à la hors classe (à partir de échelon 3) et à la classe exceptionnelle.

Voir l'hypothèse A annexée ci-après.

- l'autre s'étale pour tous les grades et tous les échelons, mais avec des augmentations moindres pour les enseignants en classe normale.

Voir l'hypothèse B annexée ci-après.

Des mesures positives sont proposées :

- étendre la mesure de reclassement des lauréats du 3e concours, qui reprend 2/3 de leur expérience professionnelle, aux concours externes et internes.
- augmenter progressivement le pourcentage de promotions pour le passage à la hors classe
- élargir progressivement les promotions à la classe exceptionnelle pour permettre la reconstitution des viviers

Fort de toutes ces propositions chiffrées (voir pages suivantes) dont certaines peuvent paraître alléchantes, avec la présentation de pourcentages de gains nets conséquents pour certains, le ministre doit avoir une bien piètre opinion de nos capacités de réflexion, car en réalité les calculs sont basés pour une évolution à partir de 2020, incluant la prime d'équipement informatique et la prime d'activité (non pérennes), et la hausse de la valeur du point d'indice... Une des propositions financières consiste par exemple en une augmentation mensuelle d'environ 35€ (soit environ 1%!) pour les enseignants hors classe (à partir de l'échelon 3) et classe exceptionnelle. Quel mépris !

Le SYNEP CFE-CGC attend une revalorisation financière conséquente pour tous les enseignants alors même que bon nombre d'entre eux souffrent d'une perte de pouvoir d'achat, subissent les conséquences de la pénurie d'enseignants et de la crise de recrutement ; Et qui plus est, on demande à ces mêmes enseignants de travailler 2 années supplémentaires!

Nadia Daly
Présidente

PS : La prochaine réunion sur ce sujet de la revalorisation sociale aura lieu le 15 février. En parallèle, les missions complémentaires (pacte enseignant) sont prévues pour le 7 février et le 6 mars. La synthèse est prévue mi-mars.



Attention, les rémunérations nettes sont calculées sur la base d'un titulaire du public, donc plus élevées que celles des agents de l'état du privé sous contrat

Hypothèse A

Revalorisation indemnitaire - Détail par grade et échelon de l'évolution des rémunérations entre 2020 et 2023 (enseignants du public et du privé, CPE et Psy-EN)

	Grade	Echelon	Durée cumulée de carrière	2020 - Rémunération mensuelle de base	2022 - Rémunération mensuelle de base (valeur du point au 01/07/2022)	Mesures de revalorisation indemnitaire en 2023	2023 - Rémunération mensuelle de base		Gain mensuel net par rapport à janvier 2023	Gains nets totaux en % par rapport à 2020 (y compris hausse de la valeur du point)
				Nette	Nette	Gain indemnitaire annuel brut	Brute	Nette		
Concernerait 72 % des titulaires, jusqu'à 26 ans de carrière.										
Stagiaires temps plein d'enseignement : de 1658 € à 1822 €, soit un gain de 164 € nets mensuels.										
	Tps plein / élèves	1	de 0 à 1 an	1 509 €	1 658 €	+ 2 300 €	2 267 €	1 822 €	164 €	+ 20,7%
Stagiaires demi-service d'enseignement : de 1572 € à 1654 € nets mensuels, soit un gain de 82€ nets mensuels.										
	Mi-temps / élèves	1	de 0 à 1 an	1 466 €	1 572 €	+ 1 150 €	2 070 €	1 654 €	82 €	+ 12,8%
		2	de 1 à 2 ans	1 699 €	1 926 €	+ 2 150 €	2 585 €	2 079 €	153 €	+ 22,4%
		3	de 2 à 4 ans	1 725 €	1 942 €	+ 2 600 €	2 644 €	2 127 €	185 €	+ 23,3%
		4	de 4 à 6 ans	1 773 €	1 953 €	+ 3 400 €	2 728 €	2 195 €	242 €	+ 23,8%
Néo-titulaires : de 1926 € à 2079 €, soit un gain de 153 € nets mensuels.										
	Classe normale	5	de 6 à 8,5 ans	1 829 €	1 982 €	+ 4 100 €	2 825 €	2 274 €	292 €	+ 24,3%
		6	de 8,5 à 11,5 ans	1 889 €	2 029 €	+ 4 100 €	2 886 €	2 321 €	292 €	+ 22,9%
		7	de 11,5 à 14,5 ans	1 989 €	2 133 €	+ 3 500 €	2 967 €	2 382 €	249 €	+ 19,8%
5 ans d'ancienneté : de 1953 € à 2195 €, soit un gain de 242 € nets mensuels.										
		8	de 14,5 à 18 ans	2 130 €	2 244 €	+ 2 600 €	3 035 €	2 429 €	185 €	+ 14,0%
		9	de 18 à 22 ans	2 253 €	2 371 €	+ 1 600 €	3 112 €	2 485 €	114 €	+ 10,3%
10 ans d'ancienneté : de 2029 € à 2321 €, soit un gain de 292 € nets mensuels.										
		10	de 22 à 26 ans	2 398 €	2 493 €	+ 1 100 €	3 226 €	2 571 €	78 €	+ 7,2%
		11	à partir de 26 ans	2 562 €	2 662 €	+ 1 000 €	3 431 €	2 733 €	71 €	+ 6,7%
15 ans d'ancienneté : de 2244 € à 2429 €, soit un gain de 185 € nets mensuels.										
	Hors-classe	1	de 20 à 22 ans	2 253 €	2 342 €	+ 1 200 €	3 045 €	2 428 €	85 €	+ 7,8%
		2	de 22 à 24 ans	2 380 €	2 473 €	+ 900 €	3 185 €	2 537 €	64 €	+ 6,6%
		3	de 25 à 27,5 ans	2 543 €	2 643 €	- €	3 323 €	2 643 €	- €	+ 3,9%
		4	de 27,5 à 30 ans	2 718 €	2 824 €	- €	3 551 €	2 824 €	- €	+ 3,9%
		5	de 30 à 33 ans	2 897 €	3 008 €	- €	3 784 €	3 008 €	- €	+ 3,9%
		6	de 33 à 36 ans	3 056 €	3 174 €	- €	3 992 €	3 174 €	- €	+ 3,8%
		7	à partir de 36 ans	3 112 €	3 232 €	- €	4 065 €	3 232 €	- €	+ 3,8%
*La rémunération de base comprend : TIB + prime d'attractivité + ISOE/ISAE + prime informatique - Transfert primes-points. *Les rémunérations nettes sont calculées sur la base d'un titulaire du public.										
	Classe exceptionnelle	1	de 25 à 27 ans	2 644 €	2 747 €	- €	3 454 €	2 747 €	- €	+ 3,9%
		2	de 27 à 29 ans	2 792 €	2 901 €	- €	3 648 €	2 901 €	- €	+ 3,9%
		3	de 29 à 31,5 ans	2 941 €	3 055 €	- €	3 842 €	3 055 €	- €	+ 3,9%
		4	de 34 à 37 ans	3 146 €	3 266 €	- €	4 109 €	3 266 €	- €	+ 3,8%
		5	à partir de 37 ans	3 369 €	3 497 €	- €	4 400 €	3 497 €	- €	+ 3,8%



Attention, les rémunérations nettes sont calculées sur la base d'un titulaire du public, donc plus élevées que celles des agents de l'état du privé sous contrat

Hypothèse B

Revalorisation indemnitaire - Détail par grade et échelon de l'évolution des rémunérations entre 2020 et 2023 (enseignants du public et du privé, CPE et Psy-EN)

	Grade	Echelon	Durée cumulée de carrière	2020 - Rémunération mensuelle de base	2022 - Rémunération mensuelle de base (valeur du point au 01/07/2022)	Mesures de revalorisation indemnitaire en 2023	2023 - Rémunération mensuelle de base		Gain mensuel net par rapport à janvier 2023	Gains nets totaux en % par rapport à 2020 (y compris hausse de la valeur du point)
				Nette	Nette	Gain indemnitaire annuel brut	Brute	Nette		
Concernerait 100 % des titulaires, jusqu'à 43 ans de carrière.										
Stagiaires temps plein d'enseignement : de 1658 € à 1822 €, soit un gain de 164 € nets mensuels.										
	Tps plein / élèves	1	de 0 à 1 an	1 509 €	1 658 €	+ 2 300 €	2 267 €	1 822 €	164 €	+ 20,7%
Stagiaires demi-service d'enseignement : de 1572 € à 1654 € nets mensuels, soit un gain de 82€ nets mensuels.										
	Mi-temps / élèves	1	de 0 à 1 an	1 466 €	1 572 €	+ 1 150 €	2 070 €	1 654 €	82 €	+ 12,8%
	Classe normale	2	de 1 à 2 ans	1 699 €	1 926 €	+ 2 150 €	2 585 €	2 079 €	153 €	+ 22,4%
		3	de 2 à 4 ans	1 725 €	1 942 €	+ 2 600 €	2 644 €	2 127 €	185 €	+ 23,3%
		4	de 4 à 6 ans	1 773 €	1 953 €	+ 3 400 €	2 728 €	2 195 €	242 €	+ 23,8%
		5	de 6 à 8,5 ans	1 829 €	1 982 €	+ 3 950 €	2 813 €	2 263 €	281 €	+ 23,7%
		6	de 8,5 à 11,5 ans	1 889 €	2 029 €	+ 3 950 €	2 874 €	2 311 €	281 €	+ 22,3%
		7	de 11,5 à 14,5 ans	1 989 €	2 133 €	+ 3 350 €	2 955 €	2 372 €	239 €	+ 19,2%
		8	de 14,5 à 18 ans	2 130 €	2 244 €	+ 2 300 €	3 010 €	2 408 €	164 €	+ 13,0%
		9	de 18 à 22 ans	2 253 €	2 371 €	+ 1 200 €	3 078 €	2 456 €	85 €	+ 9,0%
		10	de 22 à 26 ans	2 398 €	2 493 €	+ 500 €	3 176 €	2 528 €	36 €	+ 5,4%
		11	à partir de 26 ans	2 562 €	2 662 €	+ 500 €	3 389 €	2 698 €	36 €	+ 5,3%
Néo-titulaires : de 1926 € à 2079 €, soit un gain de 153 € nets mensuels.										
5 ans d'ancienneté : de 1953 € à 2195 €, soit un gain de 242 € nets mensuels.										
10 ans d'ancienneté : de 2029 € à 2311 €, soit un gain de 281 € nets mensuels.										
15 ans d'ancienneté : de 2244 € à 2408 €, soit un gain de 164 € nets mensuels.										
	Hors-classe	1	de 20 à 22 ans	2 253 €	2 342 €	+ 1 200 €	3 045 €	2 428 €	85 €	+ 7,8%
		2	de 22 à 24 ans	2 380 €	2 473 €	+ 900 €	3 185 €	2 537 €	64 €	+ 6,6%
		3	de 25 à 27,5 ans	2 543 €	2 643 €	+ 500 €	3 365 €	2 678 €	36 €	+ 5,3%
		4	de 27,5 à 30 ans	2 718 €	2 824 €	+ 500 €	3 593 €	2 859 €	36 €	+ 5,2%
		5	de 30 à 33 ans	2 897 €	3 008 €	+ 500 €	3 826 €	3 044 €	36 €	+ 5,1%
		6	de 33 à 36 ans	3 056 €	3 174 €	+ 500 €	4 034 €	3 210 €	36 €	+ 5,0%
		7	à partir de 36 ans	3 112 €	3 232 €	+ 500 €	4 107 €	3 267 €	36 €	+ 5,0%
*La rémunération de base comprend : TIB + prime d'attractivité + ISOE/ISAE + prime informatique - Transfert primes-points. *Les rémunérations nettes sont calculées sur la base d'un titulaire du public.										
	Classe exceptionnelle	1	de 25 à 27 ans	2 644 €	2 747 €	+ 500 €	3 496 €	2 782 €	36 €	+ 5,2%
		2	de 27 à 29 ans	2 792 €	2 901 €	+ 500 €	3 690 €	2 936 €	36 €	+ 5,2%
		3	de 29 à 31,5 ans	2 941 €	3 055 €	+ 500 €	3 884 €	3 090 €	36 €	+ 5,1%
		4	de 34 à 37 ans	3 146 €	3 266 €	+ 500 €	4 151 €	3 302 €	36 €	+ 5,0%
		5	à partir de 37 ans	3 369 €	3 497 €	+ 500 €	4 442 €	3 533 €	36 €	+ 4,9%